

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR<sup>(\*)</sup> Époux (se)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
NOM et prénom(s)

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Département ( \_\_\_\_ )

Profession \_\_\_\_\_

Certifie, sur l'honneur,

- être PACSE(E)  
 être célibataire  
 ne pas être remarié(e)\*\* depuis mon divorce en date du \_\_\_\_\_  
/depuis le décès de mon conjoint en date du \_\_\_\_\_

être domicilié(e) ou résidant à \_\_\_\_\_  
depuis plus de 1 mois.

OU

avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de \_\_\_\_\_  
depuis plus de 1 mois.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(\*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :  
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;  
2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;  
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.  
Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(\*\*)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.  
Est puni des même peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature